N° ……

CONCOURS 2019

ÉPREUVE ÉCRITE

Mons, samedi 23 février 2019 (matin)

QUESTIONNAIRE n° I
QUESTIONS OUVERTES

Complétez le cadre ci-dessous en lettres capitales et signez, s.v.p.

NOM ……

PRÉNOM ……

SIGNATURE ……

Collez ensuite sur ce cadre un autocollant ci-joint

En vue de déterminer, au besoin, votre identité, veuillez recopier (pas en capitales !) la phrase suivante : *"Il ne sera tenu aucun compte des réponses libellées d'une autre manière que selon les instructions ci-jointes"*.

……

……

N° ……

CONCOURS 2019 POUR LE CLASSEMENT DES CANDIDATS-NOTAIRES

ÉPREUVE ÉCRITE

Mons, samedi 23 février 2019 (matinée)

QUESTIONNAIRE n° I

QUESTIONS OUVERTES

Ce cahier contient deux questions d'égale pondération. Il sera noté sur 20 points. Il sera tenu compte de vos connaissances juridiques, de votre compétence et de votre créativité.

Veuillez répondre dans les cadres prévus à cet effet, d'une écriture aisément lisible. Il ne sera pas tenu compte des réponses reprises au verso.

N° ……

<u>Question I.1</u>

Vous êtes chargé(e) de liquider la succession de Madame Marie JOLIE.
A cette fin, vous disposez du dossier en annexe 1.
Procédez à la dévolution civile de la succession et faites une proposition de partage, sans aborder ses incidences fiscales.

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

N° …………

N° ……

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

N° …………

………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………
………

N° ……

<u>Question I.2</u>

Vous trouverez en annexe 2 un dossier de pièces relatives à un mandat judiciaire reçu par le notaire DUPONT.

1) Comment expliquez-vous que l'ordonnance qui commet le notaire ne se réfère pas à l'article 1190 du Code Judiciaire alors que la procédure a été initiée par un curateur de faillite ?

2) Comment expliquez-vous que l'état hypothécaire du 14 octobre 2016 et celui du 29 août 2017 ne mentionnent aucune inscription hypothécaire ?

3) Comment répartirez-vous le prix d'adjudication entre la curatelle et le créancier hypothécaire ?

4) Une infraction urbanistique apparaît du dossier de pièces. Comment réagiriez-vous devant cette difficulté ? Expliquez ensuite en détail l'impact du moment de la commission de cette infraction. Votre réponse serait-elle différente si l'infraction datait de décembre 2008 ?

5) Au regard des pièces du dossier, existe-t-il une date ultime pour l'adjudication ? Justifiez et, le cas échéant, déterminez-la.

6) Le 5 septembre 2017, le notaire DUPONT reçoit un courriel du gérant de la SPRL IMMOBILIERE MAZUR mentionnant que le cahier des charges qu'il a rédigé contient une clause erronée en ce qui concerne la situation urbanistique, l'infraction étant prescrite et en toute hypothèse inopposable à l'adjudicataire. Comment le notaire DUPONT réagira-t-il ?

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

N° …………

N° ……

N° ……

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……